

| | |
|----------|---------------------|
| REGIE | 03/11/2014 |
| OBJETS | R-3879-2014 Ph.2 |
| DESIGNER | C. ROÉÉ-0035 |

Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Régie, R-3879-2014, Phase 2

Faits saillants du rapport d'analyse

Jean-Pierre Finet, Consultant
Noël Fagoaga, Institut de recherche en économie contemporaine
pour le
Regroupement des organismes environnementaux en énergie
(ROÉÉ)

Le 3 novembre 2014

ENJEUX

- L'objectif quantitatif du PGEE
- La bonification du PGEE
- Suivis relatifs au PE 234
- Vaporisation additionnelle et tarification interruptible
- CASEP

Objectif quantitatif du PGEÉ

- Motivations de Gaz Métro
 - Cible de la Stratégie énergétique
 - Bonification
 - Capacité à l'interne
- Devraient être
 - L'atteinte du maximum du PCMR
 - Éviter ou retarder des investissements dans le réseau
 - Gestion de la demande
 - Amélioration de la position concurrentielle du gaz
 - Amélioration de la compétitivité de la clientèle

Objectif quantitatif du PGEÉ

- Selon ROÉÉ
 - Devrait plutôt être basé sur le PTÉ / PCMR
 - Évalué à 702,2 Mm³ / 5 ans en 2013
 - Augmentation des coûts évités de chauffage de 12.5% vs. 2013, de 34.5% vs. 2014 selon Gaz Métro
 - Coûts évités de chauffage + 20% = + 46 Mm³
 - Coûts évités de chauffage + 40% = + 108 Mm³
 - Sous-estimation probable des coûts évités:
 - Transport (historique vs. prospectif)
 - » Vaporisation additionnelle
 - » Tarif interruptible
 - Saturation du réseau de distribution
 - » Targeted DSM (Con Edison)
 - Donc, PTÉ 702.2 Mm³ = conservateur
 - Vraisemblablement > 800 Mm³

Mythes au sujet du PCMR

- « ...il faut distinguer les mesures d'efficacité énergétique qui sont actuellement couvertes par les programmes de Gaz Métro de celles déjà couvertes par d'autres entités ou qui ne sont pas accessibles aux programmes d'efficacité énergétique (ex.: effet comportemental ou mesure non rentable). Par exemple, pour le marché résidentiel, certaines mesures visant l'enveloppe du bâtiment font partie des mesures couvertes par les programmes du BEIE. Quoique ces mesures représentent des potentiels intéressants, Gaz Métro ne pourrait pas déployer une offre pour se les approprier puisqu'elles sont déjà couvertes par les programmes du BEIE. Il faut donc retrancher ces potentiels déjà couverts. » (R-3809-2012, Gaz Métro 13, Document 1, page 16.
- Pourtant, il n'existe aucune exclusivité, mais plutôt des complémentarités:
 - Gaz Métro et Gazifère:
 - Fenêtres Energy Star hors Rénoclimat du BEIÉ
 - Hydro-Québec
 - RCEG et géothermie dans l'Approche intégrée dans la nouvelle construction d'Hydro-Québec et Novoclimat 2.0 du BEIE
 - Géothermie en bonification à Rénoclimat du BEIE
 - Autres: mesures négligées par Gaz Métro exclues du PCMR?

Tendances des priorités gouvernementales

- Québec
 - Décret 2014-841
 - « la priorité gouvernementale accordée l'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques en ce domaine. »
- Ontario
 - Décret du 31 mars 2014
 - "the DSM Framework shall enable the achievement of all cost-effective DSM »
- Massachusetts, Rhode Island

Performance du PGÉÉ

- Ratio \$/m³ économisé est le double de celui de Union Gas
- Aides financières du PGÉÉ de Gaz Métro généralement plus généreuses que les autres distributeurs de gaz naturel
- ROÉÉ favorable à la croissance des investissements en ee et à la maximisation de l'impact énergétique des investissements consentis

Segmentation de l'objectif

- Lignes directrices 2012 de l'OEB
 - Clientèle à faible revenu
 - Transformation des marchés
 - Programmes commerciaux
- Bonification distincte en fonction des types d'intervention

Recommandations

- Prévisions = cibler le maximum du PCMR
 - 1/5 du PCMR, soit de 70 Mm³ à 80 Mm³ annuellement
 - Améliorer la rentabilité du PGÉÉ par une meilleure calibration de l'aide financière

Bonification du PGÉÉ

- Demande de la Régie
 - Variable annuellement
 - En lien avec les prévisions du PGÉÉ
- Proposition de Gaz Métro
 - 1 M\$, soit environ 5% du budget du PGÉÉ
 - Cible de 33 à 35 Mm³, soit environ 50% du PCMR annualisé
- Ontario
 - Bonification = environ 35% du budget du PGÉÉ
 - De 40% à 100% du boni octroyé traditionnellement
 - En fonction des 3 types d'intervention
 - 3 niveaux d'atteinte de la cible: 0%, 40% et 100%

Recommandations

- Utiliser la variabilité annuelle du coût évité
- Établir la bonification en fonction de la totalité du PCMR
- Accroître sensiblement le montant de la bonification pour l'atteinte des résultats
- Établir la bonification en fonction des trois types d'intervention

Suivis PE 234

- PRI:
 - D'accord avec les limites proposées
- Suivi (surestimation des économies):
 - Non-réalisé
 - Pourrait affecter la crédibilité de la technologie dans le marché

Vaporisation additionnelle et tarification interruptible

Objectif du ROEE:

- Minimiser les risques de recours à l'utilisation du mazout via le service interruptible.

Principes du ROEE

- La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de GES à travers des choix de consommation judicieux;
- ...des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.

Options des solutions étudiées

Option 1: Ajout d'une unité de vaporisation

L'ajout d'une unité de vaporisation évitera la réservation d'une source d'approvisionnement en période de pointe mais entraînera une hausse des émissions de GES par l'utilisation du service interruptible (GM 6, doc.1).

Option 2: Nouvelle classe tarifaire

Dans le cadre de l'étude d'une nouvelle classe tarifaire, nous retenons l'hypothèse d'un transfert de seulement 50% des volumes consommés par chaque client vers le volet C comme indiqué dans la réponse de Gaz Métro à la demande 24.1 de la Régie (GM 11, doc.1)

Option 3: Combinaison des options 1 et 2

La combinaison de l'ajout d'une unité de vaporisation à une nouvelle classe tarifaire. Pour ce scénario nous allons reprendre les données issues de la demande 25.1 de la Régie (GM 11, doc.1)

Augmentation des volumes totaux interruptibles

Augmentation des volumes totaux interruptibles (10³ m³)

| | 2017 | 2017 | 2017 |
|---------|----------------------------------|--------|--------|
| | + option 1 + option 2 + option 3 | | |
| Normal | 23 897 | 27 921 | 27 530 |
| Froid | 43 836 | 49 180 | 45 950 |
| Extrême | 46 842 | 46 645 | 47 287 |

Augmentation des volumes totaux interruptibles (%)

| | Option 1 | Option 2 | Option 3 |
|---------|----------|----------|----------|
| Normal | 108% | 127% | 125% |
| Froid | 69% | 77% | 72% |
| Extrême | 41% | 41% | 42% |

Augmentation des émissions de GES

| Émissions GES produites (T CO2) | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2017 + option 1 | 2017 + option 2 | 2017 + option 3 |
| <i>Normal</i> | 19 954 | 23 314 | 22 988 |
| <i>Froid</i> | 36 603 | 41 065 | 38 368 |
| <i>Extrême</i> | 39 113 | 38 949 | 39 485 |

L'impact du recours au service interruptible représente entre 29 % et 61 % des efforts en efficacité énergétique de Gaz Métro en 2015 (GM 9, doc.1 page 9)

Les émissions d'un grand émetteur au Québec est de 25 000 tonnes par année

Solutions alternatives pour Gaz Métro

1. Ajout de vaporisation à l'usine LSR
 2. Nouvelle classe tarifaire
 3. Approvisionnement en GNL (grands clients, volet B)
 4. Postes d'entreposage sur le réseau (Type SF et PDL)
 5. Entreposage chez le client
- En priorisant l'accroissement des efforts en efficacité énergétique, les solutions 3, 4 et 5 pourraient être considérées pour éviter les augmentations d'émissions en GES liées à l'utilisation du mazout.

Recommandations

- Limiter l'impact de l'effritement de l'entreposage de gaz naturel par le recours au service interruptible en demandant l'étude d'alternatives visant la réduction des émissions de GES
- Étudier, avec la collaboration d'Intragaz, les possibilités d'augmentation de la capacité d'entreposage
- Proposer des alternatives au mazout et au gaz naturel dans le cas de recours au service interruptible
- Faire évaluer par Gaz Métro la possibilité de développer des unités d'entreposage de gaz naturel chez leurs différents clients industriels

CASEP

- L'Union des Consommateurs annonce son intention : « de questionner la pertinence du CASEP dans le contexte où les impacts du SPEDE sur les prix des combustibles se feront sentir dès janvier 2015, favorisant la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout » et de faire « ses recommandations à la Régie quant à la pertinence de maintenir ce programme.»
- L'efficacité des mesures de taxation environnementale telles que le SPEDE est accrue avec la présence d'incitations soutenant le déploiement de technologies plus vertes du type du CASEP (OCDE)
- Le ROEE est d'avis que le programme CASEP doit être maintenu car celui-ci n'est pas un substitut mais agit plutôt en complémentarité avec le SPEDE.

Le ROEE recommande à la Régie le maintien du CASEP dans la mesure où il est rentable et qu'il continue de contribuer significativement à la réduction des émissions de GES.

